



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
8 décembre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 31^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 16 novembre 2005, à 10 heures

Président : M. Koudelka (Vice-Président) (République tchèque)

Sommaire

Point 59 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux

Point 50 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

a) Commerce international et développement (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

g) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)

Point 55 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-60588 (F)



En l'absence de M. Wali (Nigéria), M. Koudelka (République tchèque), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 59 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (A/60/111 et A/60/214)

1. **M. Kell** (Chef de secrétariat du Pacte mondial) présente le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et tous les partenaires pertinents, en particulier le secteur privé (A/60/214), en notant qu'il s'agit d'un bilan des partenariats entre les organismes des Nations Unies et les acteurs non étatiques, qui passe en revue les expériences des différents organismes des Nations Unies et donne un aperçu des tendances les plus importantes en matière de partenariats. Des progrès ont été enregistrés en ce domaine dans de nombreux organismes des Nations Unies, notamment le Bureau du financement du développement, la Commission du développement durable, l'Équipe spéciale sur les technologies de l'information et de la communication, les commissions régionales et des organismes de terrain tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

2. Le rapport insiste sur l'importance de la maîtrise locale et reconnaît qu'une gestion rigoureuse est nécessaire pour assurer l'efficacité des partenariats. Il contient des recommandations précises sur la manière d'améliorer les partenariats, notamment le renforcement des capacités institutionnelles dans les bureaux de pays des Nations Unies, l'amélioration de la formation du personnel des Nations Unies à tous les niveaux, un processus plus clair de sélection des partenaires et la mise en commun des expériences entre organismes des Nations Unies, grâce à une plus grande transparence. L'Organisation est en train d'apprendre à travailler avec le secteur privé et elle doit trouver les moyens de mieux utiliser les possibilités offertes par ces partenariats, en particulier dans le cadre de la réforme de l'ONU.

3. L'idée du Pacte mondial a son origine dans une allocution du Secrétaire général devant le Forum économique mondial de Davos. Il s'agit d'une initiative volontaire à laquelle sont associées actuellement plus de 2 400 entreprises et organisations de la société civile de plus de 80 pays, qui travaillent

ensemble à la promotion de partenariats sur le terrain. Les membres du Pacte sont des entreprises petites et grandes, de pays développés et de pays en développement. Plus de la moitié des participants actuels appartiennent au monde en développement.

4. Parmi les initiatives concrètes du Pacte, on peut citer la création d'entreprises durables dans les pays les moins avancés, projet géré actuellement par le PNUD, et la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour les projets dans le domaine de l'environnement. Dans deux semaines, le Pacte mondial se réunira à Shanghai (Chine) pour dresser le bilan des faits nouveaux et évolutions concernant ses partenariats. Le Bureau du Pacte mondial, qui travaille en étroite collaboration avec toute une série d'organismes des Nations Unies, au niveau des sièges et du terrain, a essentiellement pour rôle d'identifier, de faciliter et de partager les pratiques optimales.

5. **M^{me} Schmidt** (Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et les petits États insulaires en développement), parlant au nom du Haut Représentant, dit que le secteur privé peut contribuer au développement par le partage de capacités, de connaissances et de technologies dont ont particulièrement besoin les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et les petits États insulaires en développement. Les entreprises privées peuvent instaurer des partenariats avec les Nations Unies pour agrandir les marchés locaux en fournissant des accès et en comblant des lacunes. Ces partenariats sont essentiels pour parvenir à un développement économique durable et éliminer la pauvreté, en particulier dans les maillons les plus faibles de la communauté internationale. Les programmes d'action de Bruxelles, d'Almaty et de Maurice en faveur des pays les plus vulnérables et défavorisés envisagent les partenariats avec la société civile tant locale qu'internationale comme faisant partie intégrante du processus de développement.

6. La participation des entreprises et de la société civile locales favorise la maîtrise nationale des projets et programmes de développement et aide à mobiliser toutes les ressources possibles, financières et matérielles, au service des objectifs de développement. Le Programme d'action de Bruxelles était « un cadre pour des partenariats » non seulement entre les pays les moins avancés et leurs partenaires pour le

développement mais également avec d'autres acteurs non gouvernementaux. Les représentants de la société civile et du secteur privé ont été également associés à la formulation de la Stratégie de Maurice et des programmes d'Almaty et de Bruxelles.

7. Il est impératif pour les pays en développement enclavés de promouvoir les partenariats non seulement entre États mais également entre l'État et le secteur privé dans leur région dans le domaine de la facilitation du commerce et du transport. La communauté internationale tirera grand avantage de l'attention accrue portée aux partenariats entre tous les partenaires pour le développement, y compris la société civile et le secteur privé.

8. **M. O'Neill** (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne, des États adhérents (Bulgarie et Roumanie), des États candidats (Croatie et Turquie), des pays membres du processus de stabilisation et association et des pays potentiellement candidats (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro) ainsi que de l'Islande, de la Norvège, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la communauté internationale accorde une importance croissante aux partenariats mondiaux, en même temps que l'ONU reconnaît de plus en plus la nécessité de collaborer pleinement avec le secteur privé et la société civile. L'ONU a instauré un grand nombre de partenariats par le biais de tous ses fonds et programmes, en particulier ceux qui mènent des opérations sur le terrain, et plusieurs de ces initiatives ont été des catalyseurs d'un changement positif dans la gestion du développement international à l'échelle de tout le système des Nations Unies. Ces partenariats vont de petits projets de développement avec un nombre limité d'acteurs locaux à des initiatives mondiales réunissant un grand nombre d'acteurs importants. L'Union européenne se réjouit de voir que ces partenariats font désormais partie intégrante de l'activité des Nations Unies.

9. Le Document final du Sommet du Millénaire a réaffirmé l'engagement en faveur de partenariats mondiaux pour le développement et insisté sur l'intérêt qu'il y aurait d'instaurer des liens à l'échelle de tout le système des Nations Unies pour parvenir aux objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces partenariats mondiaux devraient être centrés sur les priorités stratégiques et instaurer un partage des meilleures pratiques, le cas échéant.

L'ONU a un rôle particulier à jouer, avec les institutions de Bretton-Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans le perfectionnement des pratiques de partenariat au service du développement et de l'élimination de la pauvreté. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne sauraient être atteints sans la participation active de toutes les parties concernées, qu'elles soient publiques, privées ou non gouvernementales.

10. L'Union européenne se félicitait des efforts faits par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux pour intégrer les activités de partenariat à l'ensemble des opérations des Nations Unies, et elle est reconnaissante aux particuliers et aux entreprises qui ont aidé à la mise en oeuvre de nombreux projets partout dans le monde. Plus de 200 partenariats ont été lancés lors du Sommet sur le développement durable et jouent actuellement un rôle important de soutien à la promotion du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. À cet égard, les technologies de l'information et de la communication peuvent faciliter et améliorer les initiatives de partenariat. L'Équipe spéciale des TIC est un exemple très utile de coopération privé-public-société civile. L'instauration de nouveaux partenariats dans ce sens serait avantageuse pour le système des Nations Unies et l'Union européenne espère donc une issue positive du Sommet mondial sur la société de l'information de 2005.

11. L'Union européenne se félicitait du débat international actuel sur la responsabilité sociale des entreprises, l'éthique de l'entreprise, la responsabilisation et la transparence. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle essentiel en créant un environnement propice à des pratiques d'entreprise responsables et par la promotion de l'entreprise citoyenne, grâce à des initiatives telles que les Directives à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Déclaration de principes tripartite relative aux entreprises multinationales et à la politique sociale de l'Organisation internationale du Travail et le Pacte mondial. L'Union européenne considère les Directives de l'OCDE comme étant le seul instrument global bénéficiant de l'appui des gouvernements en matière de responsabilité sociale des entreprises et elle se félicite des efforts faits actuellement pour mieux faire connaître comment cet instrument peut être utilisé par les pouvoirs publics, les

entreprises et les autres parties concernées. Elle se félicite également de la participation accrue d'entreprises de pays en développement au Pacte mondial et de la création de réseaux nationaux pour le Pacte mondial dans un certain nombre de ces pays.

12. **M. Wang Qi** (Chine) note que les objectifs du Millénaire pour le développement ne sauraient être atteints sans le commerce et la coopération entre les pays et un appui mutuel entre les partenaires pour le développement. L'importance des partenariats pour le développement a été mise en exergue dans le Document final du Sommet de 2005. La communauté internationale devrait, sur la base de ce consensus, exploiter pleinement toutes les possibilités des partenariats et œuvrer vigoureusement à leur développement. Sur les plus de 200 partenariats enregistrés lors du Sommet mondial sur le développement durable, seuls quelques-uns ont été financés par le secteur privé, ce qui montre bien qu'il faut les développer. Par ailleurs, en matière de partenariats, les résultats concrets sont plus importants que la forme, aussi les partenariats doivent-ils être simples et adaptés aux besoins et conditions sur le terrain.

13. La gestion des partenariats doit être axée sur la qualité. Il y a actuellement une pléthore de partenariats, mais pas de références ni de critères communs, aussi la communauté internationale doit-elle faire un travail d'orientation et de réglementation. Tous les partenariats devraient établir des critères et délais clairs par rapport auxquels ils peuvent être évalués. Le Gouvernement chinois, qui attache de l'importance au rôle des partenariats dans le domaine du développement, pratique la coopération bilatérale et multilatérale avec un certain nombre de pays et organisations internationales. Au plan national, toute la population est associée aux efforts de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement. La Chine continuera d'étudier et de mettre en place des partenariats divers et pragmatiques s'inscrivant dans le cadre du consensus réalisé lors des conférences internationales pertinentes, afin d'insuffler une vigueur nouvelle à la coopération internationale pour le développement.

14. **M. Gass** (Suisse) se félicitait de la tendance récente à l'instauration de partenariats entre le système des Nations Unies et les acteurs de la société civile et du secteur privé. Le Document final du Sommet mondial de 2005 contient un engagement clair en

faveur de ces partenariats mondiaux, qui sont nécessaires pour la mise en œuvre d'un programme de développement très ambitieux, ainsi que des programmes relatifs à la paix et à la sécurité collective et aux droits de l'homme et à l'état de droit.

15. Le représentant de la Chine se dit en accord avec le Secrétaire général sur la nécessité de renforcer la capacité institutionnelle des bureaux de pays, de promouvoir la formation du personnel à tous les niveaux et de rationaliser les directives relatives aux partenariats. De par son caractère volontaire, le Pacte mondial ne peut que compléter les lois nationales et les normes internationales, et non s'y substituer. Il devrait néanmoins favoriser une plus grande participation du monde des entreprises et de la société civile à la gestion de ce réseau et accélérer l'évolution vers une amélioration des conditions de vie d'un nombre toujours croissant de personnes partout dans le monde. Les réseaux locaux et nationaux constituent un aspect important du Pacte car ils peuvent faciliter la tâche des petites et moyennes entreprises et de leurs partenaires qui veulent devenir des entreprises citoyennes.

16. Le représentant de la Chine se félicitait de l'impulsion que le Secrétaire général a donnée au Pacte en le dotant d'un bureau, et du rôle que ce dernier joue dans la promotion des pratiques d'entreprise responsables. Il rend également hommage au rôle joué par les six grands organismes partenaires du Pacte, à savoir le PNUD, le PNUE, l'OIT, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), dans la création de nouveaux réseaux locaux dans les pays en développement, et il se félicite de la nomination par le Secrétaire général d'un nouveau conseiller spécial sur le Pacte mondial. Enfin, la délégation chinoise approuve la conclusion selon laquelle les gouvernements jouent un rôle capital dans les partenariats émergents.

17. **M^{me} Hughes** (États-Unis d'Amérique) souligne que le secteur privé est un partenaire important pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social mais un secteur privé fort et le commerce international ont un rôle capital à jouer. L'idée que des marchés privés concurrentiels revêtent une importance fondamentale pour le bon

fonctionnement des économies a été mise en exergue lors du Sommet mondial de 2005.

18. Les États-Unis reconnaissent et appuient la bonne gouvernance d'entreprise par divers prix et programmes. Ils jugent le Pacte mondial comme un élément utile parmi les multiples initiatives volontaires de responsabilisation des entreprises et sont très intéressés par les projets tendant à créer un conseil consultatif et à introduire plus de rigueur dans le système de rapports sur le Pacte. Il n'en demeure pas moins que de nombreuses initiatives actuelles de responsabilisation des entreprises viennent directement du monde des entreprises lui-même. Les dirigeants des entreprises sont conscients des avantages économiques inhérents à la notion d'entreprise citoyenne.

19. Il importe également de replacer la responsabilité des entreprises dans son véritable contexte. Une entreprise est d'abord responsable envers ceux avec lesquels elle a instauré des relations contractuelles. Lorsque les entreprises, dans la recherche de leur intérêt privé, investissent, transfèrent des connaissances et emploient des gens, elles représentent des avantages publics. Mais la fonction principale de l'entreprise est de produire et de transférer des biens et des services sur des marchés, alors que les pouvoirs publics sont les principaux instruments des agendas politiques et sociaux. Lorsque des normes d'entreprise et une réglementation effective sont nécessaires, c'est au gouvernement concerné d'agir, et celui-ci ne doit pas se délester de ses responsabilités dans ce domaine sur le secteur privé.

20. **M. Kau** (Fiji) dit que les partenariats mondiaux sont au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'action des Nations Unies. Il existe certes plusieurs façons d'aborder l'instauration de partenariats mais Fiji approuve l'idée qu'il y a des mesures que les Nations Unies peuvent prendre pour édifier des partenariats avec tous les partenaires, y compris le secteur privé. Il faut aussi un appui approprié aux pays en développement qui s'efforcent de renforcer leurs capacités locales et de parvenir à une maîtrise et à une bonne gestion des partenariats.

21. Les organismes des Nations Unies, le PNUD en particulier, ont déjà acquis une expérience considérable de l'instauration de partenariats avec les pays insulaires du Pacifique et de nombreuses initiatives stratégiques financées par le PNUD ont été mises en œuvre. À titre d'exemple, Fiji travaille en étroite

collaboration avec le PNUD pour trouver de nouvelles utilisations, différentes, du sucre afin de compenser les pertes économiques qui découleront de l'expiration, en 2006, du système des prix préférentiels fixés par l'Union européenne.

22. La Commonwealth Private Investment Initiative a créé un fonds d'investissement privé pour les îles du Pacifique afin de soutenir et développer des petites et moyennes entreprises rentables, et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a lancé de nouvelles initiatives en vue d'accroître la coopération avec le secteur privé.

23. Au plan national, Fiji s'est dotée d'un programme de partenariats public-privé pour l'exécution par le secteur privé de projets d'infrastructure et de service public au lieu de recourir au système traditionnel des achats par le secteur public.

24. **M. Neil** (Jamaïque), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les partenariats avec des acteurs non étatiques constituent un domaine nouveau, qui est encore expérimental et où divers mécanismes d'interaction sont en gestation.

25. Cette initiative comporte des éléments positifs mais également deux aspects préoccupants qu'il faut traiter. Le premier a trait aux principes sur lesquels se fonde cette initiative. Le principe primordial devrait être celui de la maîtrise et de la direction du processus de développement par les pays eux-mêmes. En conséquence, tous les arrangements conclus dans le cadre de ces partenariats doivent respecter ce principe ainsi que les arrangements existants au niveau national. Cette nouvelle forme de coopération doit se traduire par un surcroît de ressources pour les pays en développement. Le Secrétaire général note dans son rapport qu'elle n'a pas produit de nouveaux courants de financement notables (par. 12); cela étant, les réseaux, l'expérience et les qualifications sont aussi des ressources, qui devraient être toutes consacrées à aider au processus de développement. Il n'existe pas de modèle unique applicable à tous les pays en développement, et tout mécanisme d'interaction doit tenir compte des conditions et des priorités locales.

26. Le second aspect préoccupant a trait à la gestion des partenariats. Jusqu'ici, ce processus a été dirigé par le Secrétariat; or, la gestion et l'orientation devraient s'effectuer davantage au niveau intergouvernemental, en particulier aux premiers stades de l'initiative. La relation entre l'ONU, en tant qu'association d'États

Membres, et les organisations non gouvernementales et le secteur privé doit être surveillée de près pour veiller à ce que certains principes fondamentaux relatifs à l'action de l'ONU ne soient pas compromis.

27. Le rapport mentionne les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour mettre en place, au siège et sur le terrain, les structures et les capacités nécessaires pour développer et gérer les partenariats (par. 25 et 26). Il s'agit là d'une façon très pratique de faire avancer le processus; cela étant, il faut une stratégie commune et un système global de gestion pour assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre de cette initiative.

28. **M. Kell** (Chef de secrétariat du Pacte mondial) convient que le but des partenariats est de mettre en œuvre des initiatives qui soient conformes aux objectifs des gouvernements. Cette idée fondamentale est profondément ancrée dans les accords de partenariat. Les partenariats constituent une modalité complémentaire de mise en œuvre et donnent plus de pertinence à l'action des Nations Unies dans ce domaine. Toutes les initiatives et tous les partenariats volontaires sont considérés comme un complément et un appui aux décisions des gouvernements.

29. Les organismes des Nations Unies ont des mandats, des atouts et des compétences divers; la diversité des approches est le signe d'une force du système. La question de la conformité aux objectifs des Nations Unies est prise très au sérieux. Le Secrétaire général lui-même a ordonné que des directives soient établies à cet effet et les organismes ont adopté leurs propres directives opérationnelles, qui sont constamment réexaminées. La possibilité et la facilitation de l'apprentissage permettent aux organismes d'améliorer leur propre efficacité dans ce domaine.

Point 50 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (A/C.2/60/L.36)

Projet de résolution sur les mesures économiques unilatérales en tant que moyen de coercition politique et économique contre les pays en développement

30. **M^{me} Gordon** (Jamaïque), présentant le projet de résolution A/C.2/60/L.36 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ce projet traite d'une question qui

préoccupe tout particulièrement le Groupe et mérite que la communauté internationale lui prête d'urgence attention. L'Assemblée générale devrait catégoriquement rejeter de telles mesures, qui sont contraires au droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies. Le projet de résolution est présenté afin que la question reste à l'examen, dans l'espoir qu'elle sera résolue promptement.

Point 52 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)

g) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite) (A/C.2/60/L.34 et L.35)

Projet de résolution sur l'Année internationale des déserts et de la désertification, 2006

31. **M^{me} Gordon** (Jamaïque), présentant le projet de résolution A/C.2/60/L.34 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'Année internationale des déserts et de la désertification devrait être l'occasion d'un travail de sensibilisation sur cette question et sur le rôle de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, afin que la désertification bénéficie de l'attention qu'elle mérite de la part de la communauté internationale.

Projet de résolution sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

32. **M^{me} Gordon** (Jamaïque), présentant le projet de résolution A/C.2/60/L.35 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ce texte, bien que reprenant la résolution adoptée l'année précédente, a été actualisé pour tenir compte des travaux de la septième Conférence des Parties à la Convention. Le projet de résolution insiste sur la nécessité d'un engagement sérieux sur les plans politique et financier en vue d'appliquer la Convention.

Point 55 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (suite) (A/C.2/60/L.33)

Projet de résolution sur les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

33. **M^{me} Gordon** (Jamaïque), présentant le projet de résolution A/C.2/60/L.33 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ce texte appelle l'attention sur un certain nombre de domaines importants où des mesures ont été prises par la communauté internationale pour venir en aide aux pays en développement enclavés et appliquer la Déclaration d'Almaty.

La séance est levée à 11 h 25.